

Vendredi 24.11.2023 suite

Séance 5 présidée par P. EGEA

Conditions légales et exigences constitutionnelles

- COMPARAISON AIDE ACTIVE À MOURIR ET IVG
- CLAUSES DE CONSCIENCE ET DROIT À LA MORT

M. Glinel, Docteur, Université Toulouse Capitole, post-doc, Aix-Marseille

Université

11h45 Débat et déjeuner



14h15

Séance 6 présidée par L. GAY

Un droit constitutionnel à mourir ?

- LES CONDITIONS THÉORIQUES D'IDENTIFICATION D'UN « DROIT À » MOURIR

P. Egea, Université Toulouse Capitole

- LA POSITION DE LA COUR EUROPÉENNE DES DROITS DE L'HOMME

X. Bioy, Université Toulouse Capitole

- DROIT DE MOURIR ET DROITS DES TIERS

C. Castaing, Université de Bordeaux

Synthèse

X. Magnon



Inscription obligatoire : <https://urlz.fr/o4ul>

Hébergement : envoi d'indications sur demande ou consulter : www.aixenprovencetourisme.com

Manifestation en mode hybride présentiel-distanciel : les liens ZOOM des différentes sessions seront accessibles depuis le site de l'ILF <https://dice.univ-amu.fr/fr/dice/ilf>

Pour vous connecter au réseau wifi invité le jour de la manifestation, vous pouvez utiliser le réseau Eduroam ou Aix*Marseille Université (identifiant et mot de passe fournis par les organisateurs sur demande)

7e Université d'automne
de l'Institut Louis Favoreu

22-24
Nov.
2023



LA MORT SAISIE PAR LE DROIT CONSTITUTIONNEL

Xavier

BIOY

Université Toulouse Capitole

MAGNON

Aix-Marseille Université

AIX-EN-PROVENCE,
avenue Robert Schuman

FACULTÉ DE DROIT ET DE
SCIENCE POLITIQUE

Bâtiment Cassin - Salle 3.3



Faculté de Droit et
de Science Politique
Aix-Marseille Université



Mercredi 22.11.2023

14h00 Ouverture : **X. Bioy**, Toulouse Capitole
X. Magnon, Aix-Marseille Université

Séance 1 présidée par **X. BIOY**

La mort, entre droit objectif et droit subjectif, matière à Constitution ?

Table ronde

- LE DROIT : **B. Mathieu**, Paris 1 – Panthéon Sorbonne
- LA PHILOSOPHIE : **P. Le Coz**, Aix-Marseille Université
- LA SOCIOLOGIE : **Ph. Bataille**, École des Hautes études en sciences sociales
- LA MÉDECINE : **J.-F Mattei**, Membre de l'Institut de France
- LA SCIENCE POLITIQUE : **V. Tournay**, Sciences Po Paris



Jeudi 23.11.2023

9h15

Séance 2 présidée par **B. MATHIEU**

Le rôle des juges et des législateurs dans la découverte de nouvelles normes constitutionnelles : droits étrangers

- CANADA : **P. Taillon**, Université Laval, Québec
- ALLEMAGNE : **T. Schlütermann**, Docteur, Université Toulouse Capitole et Université de Münster

10h15 Débat et pause

Jeudi 23.11.2023 suite

- ITALIE : **A. Patroni Griffi**, Università degli studi della Campania Luigi Vanvitelli, Centro Interuniversitario di Ricerca Bioetica
- ESPAGNE : **H. Alcaraz**, Université de Pau et des Pays de l'Adour

11h45 Débat et déjeuner

14h15

Séance 3 présidée par **M. FATIN-ROUGE STEFANINI**

Exigences constitutionnelles et aménagement légal de la fin de vie

- ENTRE LOI ET CONSTITUTION : L'EXEMPLE DE LA BELGIQUE
M. Van Overstraeten, Université catholique de Louvain
- LE REFUS DE SOINS ET LA CONSTITUTION : LE CAS FRANÇAIS
G. Nicolas, Aix-Marseille Université

Vendredi 24.11.2023

09h15

Séance 3 suite

- PROCESSUS DE CONSTITUTIONNALISATION ET DÉMOCRATIE
M.-C Arreto, Institut Catholique de Paris
- LES EXIGENCES CONSTITUTIONNELLES FACE AUX CONDITIONS ET CONTRÔLES LÉGAUX SUR L'ACTE D'EUTHANASIE. QUELLES PERSPECTIVES POUR LA LOI FRANÇAISE ?
A.-L. Youhnovski Sagon, Université Jean Moulin Lyon 3

10h15 Débat et pause

